



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté portant réglementation sur la circulation et interdiction de
stationner au droit du chantier sur la VC n°16 dite chemin Martindegia
N° A091-2022**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de branchement Aero souterrain ENEDIS avec fonçage, la société ETPM représentée par Mr LISSARDY Francis, demande d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation avec des panneaux sur une portion de la VC n°16 dite Chemin Martindegia.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur une portion de la VC n°16 dite Chemin Martindegia sera réglementée par des panneaux (empiètement sur chaussée) et le stationnement au droit du chantier sera interdit à partir du lundi 29 août 2022 jusqu'au lundi 5 septembre 2022 fin de permettre les travaux de branchement aero souterrain ENEDIS avec fonçage pour la propriété d'Amestoia.

Article 3 : L'entreprise ETPM représentée par Mr LISSARDY Francis, ZA de Planuya 64200 ARCANGUES, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société ETPM d'Arcangues
- le service déchets de la CAPB
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 02 août 2022

Le Maire,
Fabienne AYENSA



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>